



**Page 1 :**

- l'éditorial
- l'équipe d'entretien des rues du village

**Page 2 :**

- conseil municipal

**Page 3 :**

- la vie locale
- espace propreté

**Page 4 :**

- infos pratiques
- mémo utile
- agenda des animations

## L'EDITO DU MAIRE

Lors de la cérémonie des vœux de la municipalité à la population, samedi 8 janvier dernier, j'ai pu mettre en avant les difficultés que connaissent les communes rurales dans leur grande majorité et la crainte de nombreux élus pour l'avenir de leurs collectivités territoriales : transferts de charges, baisse des dotations et subventions, retrait de l'aide et des services de l'Etat. Mais j'ai aussi émis le souhait qu'en contrepartie la solidarité et la mutualisation, grâce à un nouvel élan donné à l'intercommunalité, prennent le dessus sur le repliement et le chacun pour soi.

C'est pourquoi notre commune prend toute sa part, par des propositions constructives, à la réflexion sur une nouvelle structure intercommunale qui pourra à court terme fusionner les six communautés existantes autour de Castelnaudary en un Pays Lauragais Audois, fort de plus de 38 500 habitants et d'une surface financière appréciable.

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'être attentistes : après les équipements réalisés en 2010 et après avoir poursuivi nos efforts dans le domaine notamment des services à la population et de l'environnement quotidien, nous avons programmé pour 2011 trois projets d'investissements structurants qui s'étaleront sur plusieurs exercices budgétaires.

La réfection totale du chemin de Montillac, la réhabilitation du réseau d'éclairage public et la construction d'une médiathèque : tels sont les dossiers, qui, une fois les financements obtenus, nous conduiront au terme de notre mandat. Sans oublier le renforcement de la distribution en eau potable, le lancement de la deuxième tranche du lotissement du Griffoul et la réalisation de logements sociaux à l'ancien presbytère.

Avec opiniâtreté et une volonté sans faille, il nous faut assumer nos responsabilités et conduire notre action au service de tous les habitants de notre commune : c'est dans cet esprit que je vous adresse, en ce début d'année 2011, en mon nom propre et au nom de mes collègues du conseil municipal, mes meilleurs vœux de santé, prospérité et bonheur pour vous et les vôtres.

Le Maire,  
**Alain ROUQUET**

## A LA UNE : L'EQUIPE D'ENTRETIEN DES RUES DU VILLAGE

Voilà bientôt trois ans, au mois de mai, que l'entretien des rues du village et des lotissements, l'arrosage des fleurs l'été et la taille des grandes haies en hiver, le nettoyage du cimetière et du calvaire sont effectués par les agents de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de Carcassonne/Castelnaudary.

Le lundi matin, le mercredi toute la journée et le vendredi matin, tout au long de l'année, sous la conduite de leur moniteur Pascal SERRA (2<sup>ème</sup> en partant de la droite), l'équipe composée de Florent FABIANI, Johan HONGUER, Jean-Pierre RODRIGUEZ, Marc FORESTIER et Marc REMY ( de gauche à droite) accomplit sa besogne avec beaucoup de sérieux et une efficacité dont la municipalité n'a qu'à se louer.



# CONSEIL MUNICIPAL

## Principales décisions du conseil municipal au cours du trimestre précédent :

### Séance du 21 octobre 2010

- Approbation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration : le conseil approuve le plan d'épandage des boues (document d'incidences et convention) réalisé par AUDASEA ; le coût total de l'opération pour les deux bassins est estimé à 4 000 €.

- Mobilier en dépôt à la bibliothèque : le conseil approuve l'inventaire descriptif du mobilier mis à disposition du point lecture par la Bibliothèque Départementale de l'Aude, pour un montant de 11 716 €.

- Electrification - demande d'inscription au programme FACE 2011 : le conseil demande une inscription de 37 000 € sur un programme FACE 2011 pour réaliser les travaux de renforcement BT du poste Lotissement.

- Location salle polyvalente - révision des tarifs : le conseil fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 les tarifs de location de la salle polyvalente pour les particuliers habitant la commune à 150 € sans chauffage et 200 € avec chauffage (la caution pour la salle étant fixée à 150 € et pour le ménage à 200 €) ; pour les particuliers extérieurs à la commune à 800 € sans chauffage et 1 000 € avec chauffage (la caution pour la salle étant fixée à 1 000 € et pour le ménage à 300 €) ; pour les associations locales : gratuit ; pour les associations extérieures à 450 € sans chauffage et 600 € avec chauffage (la caution pour la salle étant fixée à 700 € et pour le ménage à 300 €).

- Dispositions en faveur de la mixité sociale de l'habitat : le conseil instaure une majoration du COS (Coefficient d'Occupation des Sols) de 50 % dans les zones U2, AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme, afin de contribuer à une diversité de l'habitat par la production de logements locatifs sociaux sur le territoire de la commune.

### Séance du 29 décembre 2010

- Modification du tableau des effectifs des emplois communaux : à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, le poste d'attaché principal à temps complet est supprimé et un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe est fixé à temps complet (contre 32 h hebdomadaires précédemment).

- Mise en sécurité du chemin de Montillac - demande de subventions : la mise en sécurité du chemin de Montillac en trois tranches de travaux de 270 989,70 € (1<sup>ère</sup> tranche), de 295 897,75 € (2<sup>ème</sup> tranche) et de 232 112,35 € (3<sup>ème</sup> tranche) à réaliser sur trois exercices est décidée ; en conséquence, sont présentées les demandes de subventions correspondantes auprès du Conseil Général de l'Aude et de Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

- Aménagement du chemin de Montillac - assistance maître d'ouvrage : le conseil approuve le choix du bureau municipal de retenir l'offre du Cabinet OPALE, société de conseil et d'ingénierie pour la mission d'assistance maître d'ouvrage en vue de la réalisation des travaux du chemin de Montillac.

- Surtaxes Eau et Assainissement : le conseil fixe le

montant de la surtaxe communale Eau à 0,2230 € HT le m<sup>3</sup> et le montant de la surtaxe communale Assainissement à 0,5073 € HT le m<sup>3</sup> ; effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- Autorisation d'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur Bram : le conseil émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire sur Bram, présentée par la SARL AUDE TP.

- Construction d'une médiathèque - demande de subventions : le conseil approuve l'avant-projet sommaire réalisé par M. MARTORELLO, architecte, relatif à la construction d'une médiathèque, le prix de revient de l'opération (travaux et honoraires) étant arrêté à la somme de 780 299,57 € HT ; le conseil sollicite les subventions correspondantes auprès du Conseil Général de l'Aude, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et de l'Etat (Direction des Affaires Culturelles).

- Mise en conformité de l'éclairage public - demande de subventions : le conseil approuve les travaux de mise en conformité de l'éclairage public du village pour un montant global arrêté à 656 232,82 € et sollicite en conséquence les subventions correspondantes auprès du Syndicat Audois des Energies (SYADEN), du Conseil Général de l'Aude et du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

### - Informations et questions diverses :

\* **Logements sociaux** : les travaux de construction de deux logements sociaux au n°35 - RD 6113 ont débuté. Un arrêté de circulation contraignant a dû être pris du fait de l'occupation de la voie publique notamment par des bennes et grues.

\* **Intercommunalité** : le projet de fusion des communautés de communes du Pays Lauragais Audois se poursuit. Le bureau municipal contribue à la réflexion sur cette fusion en formulant des observations concernant les compétences existantes ou à exercer différemment (entretien de la voirie/des bâtiments/de l'éclairage public), les interventions à étudier et à envisager dans le cadre du secteur de l'urbanisme (instruction des dossiers/études de projets d'aménagement/suivi et contrôle - service juridique) et du secteur des marchés publics (assistance à maîtrise d'ouvrage/montage des dossiers/veille juridique) et en émettant le souhait que les services administratifs, sociaux, techniques et opérationnels soit regroupés en un seul lieu.

\* **Office de Tourisme Intercommunal à Fanjeaux** : des travaux d'aménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal de Fanjeaux doivent être lancés ; les premières estimations s'élèvent à 220 000 € HT. Ce projet fera l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du GAL (Groupement d'Action Locale) pour un financement Leader (de 100 000 € maximum) complété par des demandes de subventions auprès de la Région, du Département et de l'Etat.

## LA VIE LOCALE

### Services municipaux : du nouveau

Une secrétaire de mairie remplace l'autre. Noëlle BUSO a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2010 et Jennifer MARTROU, qui a pris ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> octobre 2010, assure désormais la direction des services municipaux.

A l'occasion de la cérémonie de vœux au personnel communal, le maire, Alain ROUQUET, a rendu un hommage teinté d'émotion à Noëlle BUSO, en poste dans notre commune depuis le 1<sup>er</sup> mai 2001. Après avoir loué la fonctionnaire aux qualités et aux compétences reconnues, son sens aigu du service public, après avoir décrit son parcours professionnel remarquable, il a conclu en ces termes : «J'ai eu beaucoup de chance de pouvoir m'appuyer sur quelqu'un de confiance et tout au long de ces années notre parcours a été un long fleuve tranquille.»

Jennifer MARTROU est titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS gestion et valorisation sociale des territoires). Précédemment en poste à Fanjeux en tant que secrétaire gestionnaire du Groupe d'Action Locale du Pays Lauragais, elle connaît déjà le monde territorial et certains de ses rouages. Agée de 32 ans et mère de deux jeunes enfants, elle est domiciliée au Mas-Saintes-Puelles. Souhaitons-lui une pleine réussite sur ce poste de secrétaire de mairie dans notre commune

et une belle carrière dans la fonction publique territoriale.



### Actions d'entraide et de solidarité

Les actions d'entraide et de solidarité mises en place en 2010 se poursuivent cette année : service de transport vers Bram le jour du marché, aide et soutien dans les démarches administratives, vacances pour les seniors, accès Internet sur un poste réservé en mairie, carte Acti City pour les jeunes de 12 à 25 ans. Si vous souhaitez en bénéficier, le secrétariat de mairie est à votre disposition pour tous renseignements sur les conditions d'accès à ces services et sur les modalités pratiques à respecter.

### L'espace propreté

L'espace propreté, situé rue de l'Égalité, en limite du parking de la salle des fêtes, est sur le point d'être mis en service, dès que les abords, avec création de quelques places de stationnement supplémentaires, seront terminés.

Cet équipement est destiné à recevoir, dans les conteneurs appropriés identifiés par un logo, le dépôt des déchets suivants : ordures ménagères (sacs noirs), fermentescibles (sacs verts ou blancs), cartons compactés, verre et assimilé, textiles, huile de vidange. Il est réservé aux habitants du village.

Une « canisette », espace spécial aménagée avec bac à sable, est destinée à recevoir les déjections canines : que les propriétaires de chiens fassent la démarche d'y amener leur fidèle compagnon à quatre pattes, au lieu de leur laisser faire leurs besoins dans les rues du village au gré de leurs pérégrinations.

L'utilisation de cet espace propreté est réglementée par arrêté municipal affiché en mairie ; les infractions au règlement sont passibles d'un procès-verbal et d'une amende de police conformément aux dispositions du code de procédure pénale.

### La propreté dans les rues du village : l'affaire de tous

Profitons-en pour rappeler que la propreté dans le village est l'affaire de tous : le civisme de chacun d'entre nous fait le bien-être de la communauté villageoise.

Il suffit de respecter quelques règles simples et savoir qu'il est interdit de déposer les ordures ménagères sur la voie publique en dehors des jours de ramassage.

### Les jours de ramassage

- les sacs poubelles (sacs noirs) la veille de la collecte, qui a lieu à Villepinte tous les mardis et vendredis matin par l'intermédiaire du SMICTOM de l'Ouest Audois ;
- la caisse jaune (tout autre récipient ou contenant n'est pas ramassé) la veille de la collecte, qui a lieu à Villepinte tous les jeudis matin par l'intermédiaire du SMICTOM de l'Ouest Audois ;
- les déchets verts, dans des récipients ou conditionnés, le vendredi matin, jour de ramassage par les services municipaux,
- les encombrants tous les premiers mercredis du mois, jour de ramassage par les services municipaux.

### Les déchetteries

Trois espaces écologiques sont à la disposition des habitants de notre commune tout au long de l'année, pour les dépôts autorisés dans la limite de 1 m<sup>3</sup> par matériau et par jour pour les encombrants, gravats, batteries, piles, ferrailles, papiers, cartons, vêtements, déchets verts et bois, et dans la limite de 10 litres par produit et par jour pour les huiles de friture, huiles de vidange, acides, bases, cartouches de graisse, colles. L'accessibilité est gratuite pour les particuliers ayant la vignette d'accès et sous conditions pour les professionnels.

#### Jours et heures d'ouverture :

- Bram : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 17h ;
- Saint-Papoul : les mercredis de 8h à 12h et de 14h à 17h et les samedis de 14h à 17h ;
- Castelnaudary : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

## INFOS PRATIQUES

### ● Opération Brioches 2011

L'opération Brioches des Hirondelles 2011 aura lieu du lundi 4 avril au dimanche 10 avril : il sera fait appel, comme les années précédentes, à votre générosité pour ce grand élan de solidarité publique.

Réservez un bon accueil aux personnes chargées de la vente.

### ● Recensement de la population

La population légale 2008 de la commune de Villepinte, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, est la suivante : population municipale : 1 223 habitants, population comptée à part : 22 habitants, population totale : 1 245 habitants.

### ● Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale vous propose 3 000 livres en consultation et prêt : romans, documentaires, bandes dessinées pour adultes et pour enfants. L'inscription est gratuite.

Ouverture hebdomadaire, durant la période scolaire, tous les mardis de 17h à 18h.

### ● Conférences Bien vieillir dans l'Aude

Prévenir les chutes : mardi 9 février de 14h30 à 17h, à Bram (salle des Halles)

Prévenir et dépister les cancers : mardi 6 avril de 14h30 à 17h, à Bram (salle des Halles)

### ● Ateliers de prévention

Les seniors au volant : à Bram, salle des Halles, mardi 27 avril, actualisation du code de la route et remise à niveau ; mardi 4 mai, sensibilisation aux risques routiers (freinage, vitesse, distances, alcool, médicaments, vieillissement) ; mardi 11 mai de 9h à 12h ou de 14h à 17h, test de conduite sur véhicule adapté et tests auditifs et visuels.

Pour participer au test, inscription avant le 30 avril auprès du C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Conseil) du Lauragais au 04 68 23 71 90.

### ● Téléthon 2010

Lors des manifestations organisées dans notre commune en décembre 2010 et grâce aux dons des particuliers et des associations participantes, la somme recueillie s'est élevée à 3 043 €.

Que tous les généreux donateurs soient remerciés.

## MARS 2011

Vendredi 25

### CARNAVAL DE L'ÉCOLE MAX-SAVY DÉFILÉ

15h15

accompagné par l'Harmonie L'Avant-Garde

16h15, parvis de la salle des fêtes :

### JUGEMENT DE CARNAVAL, SUIVI D'UN GOÛTER

organisé par la coopérative scolaire

Samedi 26

Salle des fêtes - 21h

### « ENTRE CHIENS ET LOUPS »

par la Compagnie Les Défroquées

organisé par l'Avant-Théâtre

## AVRIL 2011

Samedi 9 et dimanche 10

Salle annexe de la mairie

21h le samedi - 17h le dimanche

### « RIONS, AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD ! »

théâtre comique et chansons des années 40

par l'Avant-Théâtre

Lundi 25

Parc municipal

11h

### CHASSE À L'ŒUF

12h

### OMELETTE GÉANTE

15h

### APRÈS-MIDI RÉCRÉATIVE

organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 30

Salle des fêtes - 12h

### REPAS DANSANT

organisé par l'association Loisirs et culture

## MAI 2011

Vendredi 6 mai

Parc municipal - 21h

### DÉBUT DES NOCTURNES DE PÉTANQUE

en doublettes à la mêlée

## MEMO UTILE

**Mairie** : Place Carnot - 11150 VILLEPINTE

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. 04 68 94 24 75 - Fax 04 68 94 23 24

E.mail : [mairie@villepinte11.org](mailto:mairie@villepinte11.org) - Site : [www.villepinte11.fr](http://www.villepinte11.fr)

**La Poste** : 22, RD 6113 - 11150 VILLEPINTE

Heures d'ouverture :

le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30

le lundi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h00

le samedi de 8h30 à 11h30

Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi inclus.

Tél. 04 68 94 27 41